



Bruges

Le 28/08/2025
DEC-2025-104
PTO/Centre Juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250828-DEC-2025-104-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 25/09/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13 mai 2025, reçu en Préfecture de la Gironde le 21 mai 2025, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a souhaité organiser deux représentations du spectacle intitulé « Pling-Klang » le 3 décembre 2025 à l'Espace Culturel Treulon à Bruges,

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Pling-Klang » proposé par l'association L'AVANT COURRIER, dont le siège social est situé 65 Boulevard Ernest Dalby à NANTES (44000), représentée par Madame Elodie LE GAL, en sa qualité de Présidente,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Pling-Klang » avec l'association L'AVANT COURRIER (SIRET 801 792 490 00048) pour deux représentations le 3 décembre 2025 à l'Espace Culturel Treulon,
- **De payer** à l'association L'AVANT COURRIER, sur présentation d'une facture, la somme de **5 161,48€ HT soit 5 445,36€ TTC (TVA 5,5%)**, décomposée comme suit :
 - 4 700€ HT au titre de la cession des deux représentations
 - 338€ HT au titre des frais de transports
 - 123,48€ HT au titre des défraiements de repas
- **De prendre en charge** directement les droits d'auteurs ainsi que 3 repas et 5 nuitées.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO